

The Committee system received criticism on the grounds that committees are too large and, due to political party discipline, are largely ineffective in bringing about changes in legislation. There was general agreement that the size of committees should be reduced and that they be given powers to initiate investigations. Caution was expressed in this area on the basis that any additional powers given to committees should not detract from the fact that the government must maintain the confidence of the House.

The plight of the private member received considerable attention. It was argued that a private member could be more effective and be seen to be exerting some influence if political party discipline were relaxed and more free votes were held.

The whole question of the public's perception of Parliament including the effect of television in the House, its possible introduction into Committees, and decorum in debate, was brought to the attention of the Committee during its hearings.

Your Committee recognizes that it has only just begun to tackle the major task which the House has conferred on it. Many weighty and complex matters remain to be addressed, and reference is made to some of them in the concluding section of this report entitled "The Future". The present report, which is only the initial step in a wide-ranging investigation, is the first of a number in which many other issues will be dealt with. In approaching this important task, your committee wishes to underline certain factors which will influence its deliberations.

Parliamentary procedure must serve the interests of the House as a whole and favour no one party or faction above another. Reforms, if they are to be effective, must be arrived at on the basis of consensus and compromise. Since all parties must expect to make concessions, it follows that some of the recommendations your Committee expects to make will form part of a package of interdependent proposals. It is our hope that our colleagues will not consider your Committee's recommendations in Part II of this Report in isolation, but that they will view them in the context of the spirit of compromise which is motivating your committee throughout its deliberations. Your Committee unanimously recommends that its proposals be considered together as a whole.

les recommandations destinées à donner aux députés la possibilité de contribuer à la formulation des lois de façon efficace.

Le système des comités a fait l'objet de critique. On a reproché aux comités d'être trop imposants et de rarement réussir à modifier efficacement la législation à cause de la discipline de parti. Dans l'ensemble, tout le monde estime que les comités devraient voir leur nombre de membres diminué et qu'ils devraient avoir le pouvoir de déclencher des enquêtes. Certains ont recommandé la prudence dans ce domaine en affirmant que, si l'on accorde des pouvoirs supplémentaires aux comités, il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement doit garder la confiance de la Chambre.

Les revendications des simples députés ont reçu énormément d'attention. On a fait valoir qu'un député pourrait être plus efficace et donnerait l'impression d'exercer une certaine influence si la discipline des partis politiques se relâchait quelque peu et s'il y avait davantage de votes libres.

Pendant les audiences, l'attention du Comité a été attirée sur la façon dont le public perçoit le Parlement, et plus particulièrement sur les conséquences de la présence de la télévision à la Chambre, sur la possibilité de téléviser les audiences des comités et sur le décorum.

Le Comité se rend compte qu'il a simplement commencé à s'attaquer à la tâche ambitieuse que la Chambre lui a confiée. De nombreuses questions complexes n'ont pas encore été abordées. La conclusion du présent rapport, intitulée «L'avenir», en mentionne un certain nombre. Le présent rapport, qui ne constitue que la première étape d'une étude très vaste, est le premier d'une série qui traitera de toutes sortes d'autres questions. En abordant cette tâche importante, le Comité tient à souligner certains facteurs qui influenceront ses délibérations.

La procédure parlementaire doit servir les intérêts de la Chambre dans son ensemble et ne pas favoriser un parti plutôt qu'un autre. Pour être efficace, les réformes doivent être le résultat d'ententes et de compromis. Étant donné que tous les partis doivent s'attendre à faire des concessions, il s'ensuit que certaines des recommandations que le comité a l'intention de présenter feront partie d'un ensemble de propositions interdépendantes. Nous émettons le souhait que nos collègues ne jugent pas les recommandations de la Partie II du présent rapport séparément, mais qu'ils les considèrent plutôt en pensant à l'esprit de compromis qui guide le comité dans ses délibérations. Votre Comité recommande unanimement que ses propositions soient considérées dans leur ensemble.